

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'HYDRO ONE NETWORKS INC.

Hydro One Networks Inc. a demandé une hausse de ses tarifs de distribution d'électricité. Apprenez-en plus et donnez votre avis.

Hydro One Networks Inc. a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'augmenter de 0,97 \$ par mois le montant facturé aux consommateurs résidentiels typiques, à compter de janvier 2014. Les autres types de clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

Hydro One a émis cette demande en vertu des lignes directrices de la Commission sur la réglementation par incitatifs de troisième génération, lesquelles prévoient un rajustement mécanique, reposant sur des formules, des tarifs de livraison entre les requêtes sur les frais de service. De plus, Hydro One a demandé un rajustement des tarifs pour le réseau électrique intelligent afin de recouvrer 29,3 millions de dollars sur les coûts de leur programme de réseau électrique intelligent, ce qui, en cas d'approbation, augmentera les montants des factures résidentielles typiques de 1,13 \$ par mois jusqu'au 31 décembre 2014. Hydro One a également demandé à modifier ses tarifs de service de transport de l'énergie au détail.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO VA TENIR UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Hydro One. Nous demanderons à la société de justifier la nécessité d'une augmentation des tarifs. Nous écouterons également les arguments des individus et des groupes représentant la clientèle d'Hydro One. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation et, le cas échéant, du montant de l'augmentation à venir.

Les distributeurs demandent généralement une révision de leurs tarifs tous les quatre ou cinq ans. Toute modification des tarifs entre ces intervalles est automatiquement liée à une inflation (et à d'autres facteurs cherchant à favoriser l'efficacité).

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus. Vous pouvez :

- examiner la demande d'Hydro One sur le site Web de la CEO dès maintenant;
- assister à la procédure en vous inscrivant pour recevoir les documents de la CEO relatifs à l'audience;
- déposer une lettre de commentaires, lesquels seront pris en compte au cours de l'audience;
- devenir participant actif (« intervenant »). Inscrivez-vous avant le **[insérer la date correspondant à 10 jours calendaires suivant la publication du présent document]**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire;
- examiner la décision de la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

APPRENEZ-EN PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution d'Hydro One. Parmi les cinq lignes apparaissant sur votre facture, ils s'intègrent à la ligne de frais de livraison. Notre numéro de dossier pour cette affaire est EB-2013-0141. Pour en savoir plus sur cette audience, apprendre comment déposer une lettre, devenir intervenant ou accéder à tous les documents relatifs à cette affaire, saisissez ce numéro de dossier sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec la clientèle au 1-877-632-2727.

De plus, un exemplaire de la demande d'Hydro One est disponible aux bureaux de la Commission, sur le site Web d'Hydro One (www.HydroOne.com) ainsi qu'aux bureaux suivants d'Hydro One Networks Inc. :

- Siège social, 8^e étage, Tour Sud, 483, rue Bay, Toronto
- Bureau régional de Barrie, 45, promenade Sarjeant, Barrie
- Bureau régional de Peterborough, 913, promenade Crawford, Peterborough
- Bureau régional de Sudbury, 957, chemin Falconbridge, Sudbury
- Centre de service de Merivale, 31, promenade Woodfield, Ottawa
- Bureau régional de Dundas, 40, promenade Olympic, Dundas
- Bureau régional de Beachville, 56, rue Embro, Beachville
- Bureau régional de Thunder Bay, 255, chemin Burwood, Thunder Bay

AUDIENCES ORALES ET AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. Si vous avez une préférence pour une audience écrite ou orale, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires ou que vous vous inscrivez dans le but d'assister à l'audience, votre nom et le contenu des documents que vous adressez à la CEO apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Cependant, votre numéro de téléphone personnel, l'adresse de votre domicile et votre courriel n'y apparaîtront pas. En revanche, si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise resteront publics. Si vous vous inscrivez pour agir à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).

